



ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE MONTPLACÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 411-30 et R411-31 modifiés,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU la demande de l'« Association pour la sauvegarde de la chapelle Notre Dame de Montplacé », représentée par Xavier Roquet Montégon son président à l'occasion de la célébration de la solennité du 15 août devant se dérouler le jeudi 15 août 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité publique de régler la circulation à l'occasion de la déambulation organisée lors de cette manifestation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 15 août 2024 entre 10h et 11h, le temps du passage du cortège entre les voitures qui encadrent celui-ci, la circulation sera interdite sur la Route de Montplacé et le Chemin du Haut-Montplacé. (Départ du parking du « Moulinet », arrivée à la Chapelle de Montplacé)

ARTICLE 2 : Toutes les dispositions assurant la bonne organisation de la manifestation et permettant d'assurer la sécurité des usagers sont à la charge de l'organisateur. La signalisation et la mise en sécurité de la déambulation comprendra la mise en place de signaleurs à chaque intersection et l'utilisation de véhicules en amont et en aval du cortège. La sécurité et le bon déroulement de la déambulation sont de la responsabilité entière de l'organisateur. L'organisateur devra prendre toutes les mesures qui s'imposent pour permettre, le cas échéant, l'intervention des secours en cas d'urgence.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié, affiché et notifié selon les règles en vigueur. Le Maire de Jarzé Villages et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 30 juillet 2024,

Par délégation, le Directeur Général,

Rémi FOURNIER





En rouge, tracé du cortège